

Date de dépôt: 13 mai 2004

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 février 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

Nous vous informons que des habitants du quartier ont lancé une pétition contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré et contre la restructuration en cours. A ce jour, nous avons récolté 3340 signatures d'habitants, d'usagers et de commerçants de cette zone urbaine.

Nous tenons à vous dire l'incrédulité, le mécontentement des personnes signataires de la pétition. Avec eux, nous jugeons les fermetures d'offices et bureaux de poste inacceptables.

Tout porte à croire que ces fermetures ne visent pas à satisfaire les besoins actuels des citoyens. Elles ne visent pas à améliorer les prestations. Elles auront un effet désastreux sur les emplois. Enfin, qui peut croire que l'on puisse assurer des meilleures prestations en retranchant toujours plus de moyens ?

D'où notre inquiétude devant les mesures prises par le Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications et le conseil d'administration de La Poste.

En effet, nous redoutons les conséquences de cette politique, d'autant plus que la direction de La Poste, comme l'affirme le Conseil d'Etat, « région lémanique et de toute la Suisse romande ». (Communiqué du Conseil d'Etat genevois du 23 octobre 2002.) Nous avons reçu positivement

cette prise de position du Conseil d'Etat genevois en faveur du centre de tri postal ainsi que celle concernant les licenciements chez Swisscom.

Nous vous adressons ci-joint copie des 3340 signatures déposées auprès du DETEC et du conseil d'administration de La Poste et sur cette base, nous vous demandons à être entendus par la commission des pétitions de votre Conseil.

N.B. : 8 signatures

Groupement des habitants du quartier de la Servette et du Grand-Pré

p.a. Maison du quartier Asters-Servette

47, rue Schaub

1202 Genève

Nous répondons ci-dessous aux différentes requêtes et interrogations dont il est fait mention dans le rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré, dont le texte initial figure ci-dessus.

Dès le 18 janvier 2001, date à laquelle le Conseil d'Etat a été informé de la réorientation du réseau postal, de nombreuses actions ont été entreprises tant au niveau du Conseil fédéral que de la direction générale de La Poste pour défendre énergiquement les intérêts de la population.

Dans son dernier courrier du 17 décembre 2003 à M. Moritz Leuenberger, conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le Conseil d'Etat rappelle ses diverses interventions, et lui réaffirme sa position, à savoir que La Poste doit demeurer un service public, afin que des quartiers ne soient pas pénalisés dans leur vie sociale, dans le quotidien de leurs commerçants et dans celui de l'ensemble des habitants, cela dans le seul but d'une politique de rationalisation pure et dure.

Le Conseil d'Etat a également soutenu la démarche entreprise par la délégation romande composée de représentants du monde politique et de la société civile, lorsque ceux-ci ont été reçu par M. le conseiller fédéral Moritz Leuenberger le 1^{er} mars 2004 à Berne. Lors de cette séance, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de son représentant, a tenu à réaffirmer sa volonté de voir La Poste fournir des prestations accessibles à tous sur l'ensemble du territoire suisse. Il a rappelé également qu'il ne peut accepter qu'une modernisation s'engage en bradant l'esprit du service public et sans véritable dialogue avec

les usagers et les autorités politiques, de même qu'avec les collaboratrices et collaborateurs de La Poste.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que toutes les démarches utiles ont été entreprises pour faire passer sa volonté et celle des usagers et citoyens de ce canton et que, en l'état, seules les instances fédérales pourraient encore inverser le processus en cours.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer